

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept le vingt six octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Bosc-Benard-Crescy en séance publique sous la présidence (convoqué légalement le 19/10/2017) de Mr Bertrand PECOT, Maire.

Etaient présents :

Mr Jacques GRIEU, adjoint, Mme Christine HOUEL, adjointe, Mr Olivier BASSEZ, adjoint, MM Frédéric LEVESQUE, Michel LECLERC, Grégory LOUAPRE, Mmes Chantal LEFEBVRE et Vanina VERLAINE, Mme Brigitte BRISACIER, MM Franck POUSSE, Jean-Paul RICOEUR, Mme Florence RAUFASTE, MM Arnaud MASSELIN, Stéphane CARRE, Francis GUEDON, Michel MASSON, Mme Shirley HAREL, MM Gérard GAFFIERO, Maxime HUCHE, Mr Gérard LEVREUX

Etaient absents ou excusés :

Mr Emmanuel BON donne pouvoir à Mme Christine HOUEL, Mr DOS SANTOS Daniel donne pouvoir à Mr Michel LECLERC, Mr Philippe PERIER donne pouvoir à Grégory LOUAPRE

Mmes Lorette LETRAY, Monique ELOI, Emilie GUILBERT, Chrystèle GUETTIER et MM Joël DUMONT, Gérard GAFFIERO,

Date d'affichage : 30/10/2017
Membres en exercice : 30
Membres présents : 21
Membres votants : 24

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé

Madame Christine HOUEL est désignée secrétaire.

D20171001- Objet : Adhésion au Contrat Groupe d'Assurance Statutaire du CDG de l'Eure

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le Code des Marchés Publics et notamment l'article 35 alinéa 1.2 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'Appel d'Offres ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 08/12/2016 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 29/06/2017, autorisant le Président du CDG, à signer le marché avec le candidat SIACI SAINT HONORE ;

VU le conseil municipal de la commune de FLANCOURT CRESCY EN ROUMOIS, en date du 26/10/2017, proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le CENTRE DE GESTION a lancé ;

VU l'exposé du Maire,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que ce contrat doit être soumis au Code des Marchés Publics ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les taux et prestations négociés pour la commune de Flancourt-Crescy-En-Roumois par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire ;

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2018 au contrat d'assurance groupe (2018-2021) et jusqu'au 31 décembre 2021 aux conditions suivantes :

assurance pour les agents CNRACL

FORMULE 1 :

Pour les risques (décès, accident du travail, longue maladie, longue durée, maternité, maladie ordinaire) avec une franchise de 15 jours fermes par arrêt au taux de 6.49 % de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus).

assurance pour les agents IRCANTEC

Pour les agents avec une franchise de 15 jours fixes sur le risque de maladie ordinaire au taux de 0.99 % de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus)

L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire auquel s'ajoute :

EN OPTION	CNRACL	IRCANTEC
Nouvelle Bonification Indiciaire	OUI	OUI
Indemnité de Résidence	NON	NON
Supplément Familial de Traitement	OUI	OUI
Régime Indemnitare	NON	NON
Charges Patronales	OUI	OUI
Si oui indiquer le % du TBI indemnisé au titre des CP	10%	10%

Et à cette fin,

AUTORISE, le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

PREND ACTE que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

D20171002- Objet : Lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire par le CDG de l'Eure

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 6 ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale et complémentaire de leurs agents

VU la directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

VU la proposition du Centre de Gestion de l'Eure par courrier en date du 02/10/2017, par laquelle ce dernier envisage le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de l'Eure va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

et

prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrit par le CDG27 à compter du 01/01/2019

D20171003- Objet : Décision modification n° 3 – taxe aménagement perçues en doublon sur 2016

A la vérification des écritures sur 2016, le trésor public nous informe que nous avons perçu la somme de 1293 € deux fois (de la taxe aménagement). Nous devons régulariser ce trop perçu sur l'exercice 2017 et établir une décision modificative sur l'exercice 2017

section investissement dépense :

à l'article 10226 : + 1293

à l'article 2111 : - 1293

Le conseil accepte à l'unanimité la modification budgétaire et charge le maire de procéder aux écritures de régularisation sur le budget 2017 et d'en adresser une copie au trésorier municipal de Bourg-Achard.

D20171004- Objet : Election d'un représentant et d'un suppléant au CLECT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la « CLECT » est une commission locale d'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes Roumois Seine. La CLECT est appelée à jouer un rôle important dans la définition des équilibres financiers. A ce jour il est demandé d'élire un représentant titulaire et un suppléant au sein du conseil municipal pour siéger à la « CLECT »

Monsieur le Maire procède à l'élection :

titulaire : 1 candidat : Madame Christine HOUEL

Madame Christine HOUEL obtient 24 voix, elle est élue à l'unanimité au poste de titulaire

suppléant : 1 candidat Monsieur Bertrand

Monsieur Bertrand PECOT obtient 24 voix, IL est élu à l'unanimité au poste de suppléant.

Madame christine HOUEL est élue titulaire et Monsieur Bertrand PECOT est élu suppléant.

La présente délibération sera transmise en préfecture pour visa et après visa aux services de la Communauté de Communes de Roumois Seine.

D20171005- Objet : Acquisition d'un trafic

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée la nécessité d'acquérir une camionnette pour le transport de matériel ou d'outillage et que ce véhicule sera destiné au personnel technique pour des besoins de service.

Ce véhicule est un trafic « Renault » première mise en circulation du 09/03/2007, gas-oil, environ 150 000 km avec crochet d'attelage.

Ce véhicule est proposé par un particulier au prix de 6500 € ttc.

Après délibération, le conseil accepte l'acquisition d'un véhicule trafic « Renault » au prix de 6500 € ttc et autorise le maire à signer le certificat de vente et à demander l'établissement d'une nouvelle carte grise auprès des services compétents et de procéder au règlement dans les meilleurs délais.(1 voix contre Mr Anaud MASSELIN),

La dépense est prévue à l'article 2182 du budget primitif 2017.

D20171006- Objet : Tarifs transports scolaires 2017/2018 au 01/01/2018

Le Maire demande à l'assemblée de revoir les tarifs scolaires du transport scolaire de l'année scolaire 2017/2018 au 01/01/2018 pour les élèves du secondaire.

Il rappelle les tarifs précédemment pratiqués (délibération du 03/03/2016)

13 € par enfant et une prise en charge de la commune de 12 € par enfant.

et propose de réactualiser les tarifs comme suit au 01/01/2018

15€ par enfant et une prise en charge de la commune de 10 € par enfant.

Après délibéré, le conseil décide de fixer la participation communale de 10 € / par enfant empruntant le transport scolaire. Le montant de la dépense du transport scolaire sera réglé par la commune et un titre de 15 €/par enfant sera adressé aux familles trimestriellement pour participation au transport scolaire. (une abstention Mme Shirley HAREL).

Le conseil charge le Maire de faire appliquer cette nouvelle mesure auprès des familles

D20171007- Objet : Délibération pluri-annuelle sur le calcul des fermages pour les ventes d'herbe

Le Maire expose à l'assemblée que la commune procède à une vente d'herbe sur le hameau de Flancourt catelon à deux agriculteurs et que chaque année, la loi de modernisation du 27 juillet 2010 impose la prise en compte d'une variation d'indice sur des critères nationaux, cette variation s'applique sur l'indice 2009 prise en base 100. A compter de 2010, l'indice des fermages est national et est arrêté par le ministère de l'agriculture. Cette variation peut être constatée en plus ou en moins.

Après délibération, le conseil accepte l'application d'un indice de fermage sur les ventes d'herbes à compter de ce jour et sur les ventes d'herbes à venir.
(deux abstentions : MM Franck POUSSE et Francis GUESDON)

- soit pour 2017 $(254.02 \times 3.02\%) = 246.35$
 $(544.83 \times 3.02\%) = 528.37$
 $161.24 \times 3.02\% = 156.37$

D20171008- Objet : DEVIS ACHAT ARBRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du programme territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEP-CV) une plantation d'arbres à essences diverses est à prévoir et à cet effet un devis a été demandé aux Pépinières du Roumois à Bourgtheroulde.

Le devis s'élève à 1432.98 € ttc.

Après délibération, le devis des Pépinières du Roumois de Bourgtheroulde est accepté à l'unanimité pour un montant de 1432.98 € ttc. Le conseil autorise le maire à signer le devis et charge le maire de veiller à la réalisation des plantations.

La dépense est prévue à l'article 2121 du budget primitif 2017.

D20171009- Objet : Signature protocole d'accord – mise à disposition d'un terrain communautaire (site Epreville-En-Roumois) en vue de la réalisation d'un site d'agroforesterie.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée dans le cadre du programme territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEP-CV) une plantation d'arbres va être réalisée sur une bande enherbée appartenant à la communauté de communes Roumois Nord.

Pour la réalisation du projet d'un site d'agroforesterie un protocole d'accord de mise à disposition d'un terrain communautaire doit être signé avec la commune.

Au vu de cet exposé, le conseil à l'unanimité autorise le maire à signer le protocole d'accord -mise à disposition d'un terrain communautaire - (site Epreville-En-Roumois) en vue de la réalisation d'un site d'agroforesterie avec la Communauté de Communes Roumois Seine.

INFORMATIONS SUR LE SUIVI DU DOSSIER REHABILITATION DES ECOLES

Monsieur le Maire fait à l'assemblée un compte rendu sur l'avancement du dossier de la réhabilitation des écoles et donne les montants des aides et subventions obtenues :

- 378 000 € de la région
- 978 000 € du département
- 835 000 € D.E.T.R. (services de l'état)
- 35 200 € (aide obtenue pour le chauffage écologique)

et remercie Monsieur VAN HULLE, Madame Christine HOUEL et toutes les personnes qui se sont investies et mobilisées dans ce projet.

La fusion des trois communes a permis la réalisation de ce projet, si les subventions sont acquises, tout reste à faire, les appels d'offres, le choix des entreprises et fixer une date de démarrage des travaux.

En amont, dans un premier temps rencontrer l'architecte et organiser une réunion de présentation du projet en associant les enseignants, les parents d'élèves et autres partenaires. Et dans un second temps, présenter le projet définitif en réunion publique aux administrés.

Pendant les travaux en 2018, pour permettre aux entreprises de travailler et ne pas troubler le bon déroulement des cours des instituteurs aux élèves, des logi-mobiles seront situés en dehors du périmètre des travaux.

Tout au long des travaux, des compte rendus de chantier permettront de suivre l'avancé des travaux.

QUESTIONS DIVERSES

- Mr Stéphane CARRE : date de démarrage des travaux de réhabilitation des écoles
- Quel emplacement choisir pour implanter le bâtiment servant d'atelier et de garage pour les véhicules et matériels - Une réflexion est en cours (près de la salle des fêtes d'Epreville-En-Roumois)

INFORMATIONS DIVERSES

- Mr Michel LECLERC : rendez-vous le 31/10/2017 à 9 h au bassin de rétention de Bosc-benard-Crescy avec un représentant de la Communauté de Communes Roumois Nord
- Poubelles : un roulement d'une dizaine de poubelles est prévu pour satisfaire aux demandes des nouveaux administrés
- Mr Michel MASSON : plantation d'un semis floral sur la parcelle de la gazerie à Epreville-en-Roumois
- Mr Grégory LOUAPRE : spectacle du 17/12/2017 - recherche de bonnes volontés se faire connaître auprès de Philippe – un représentant de chaque comité d'animation serait apprécié.
-
- Mme Christine HOUEL : spectacle du 17/12/2017 –invitation à faire à Mr le Président et les membres du comité des fêtes.

DATES A RETENIR

- Réunion publique : présentation projet réhabilitation des écoles
A fixer en décembre 2017 (convier les instituteurs)
- Réunion publique conciliateur : Maison de la Justice et du Droit
13/11/2017 à 18 h à BOSC-BENARD-CRESCY
- 20/01/2018 : vœux du maire à EPREVILLE à 17 h
- Soirée FREDON : présentation projet
25/01/2018 à 18 h à FLANCOURT-CATELON
- 08/04/2018 : banquet des seniors à EPREVILLE

Fin de séance 22h30